

LIGNES DIRECTRICES DU PRIX RELÈVE - 2017

1. Le prix en bref

Ce prix est attribué à un artiste de la relève (moins de 5 années de pratique et de diffusion dans un contexte professionnel) qui contribue professionnellement au développement artistique et à la promotion de sa discipline.

La date limite pour déposer votre candidature est **le lundi 11 septembre 2017**.

OBJECTIFS DU PRIX

- Souligner l'excellence artistique et culturelle des artistes de la relève;
- Promouvoir les réalisations exemplaires des artistes de la relève auprès des citoyens, des décideurs régionaux et des médias.

2. Critères d'admissibilité

- Être un artiste professionnel ou un collectif d'artistes professionnels*, depuis moins de 5 ans;
- Œuvrer et résider en Estrie; dans le cas d'un collectif, la majorité des membres du collectif doit œuvrer et résider en Estrie;
- Les disciplines artistiques admissibles sont : arts du cirque, arts numériques, arts visuels, arts multidisciplinaires, chanson, cinéma-vidéo, danse, littérature, conte, métiers d'art, musique, théâtre et recherche architecturale;
- Présenter une ou plusieurs réalisations exemplaires et ayant fait la preuve de la reconnaissance de vos pairs. Ces réalisations doivent avoir été diffusée(s) entre le 25 août 2015 et le 26 août 2017.

* Un artiste professionnel :

- se déclare artiste professionnel;
- crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte ou offre ses services contre rémunération à titre de créateur ou d'interprète, notamment dans les domaines sous la responsabilité du CALQ;
- a une reconnaissance de ses pairs;
- diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans des lieux ou un contexte reconnu par les pairs.

3. Critères d'évaluation

- Caractère marquant de l'œuvre ou des œuvres;
- Qualité et originalité de l'œuvre ou des œuvres;
- Impact de l'œuvre ou des œuvres dans la communauté et dans sa discipline;
- Rayonnement de l'œuvre en Estrie ou à l'extérieur.

4. Documents à soumettre pour l'analyse de votre candidature (par courriel uniquement), maximum 3 pages pour l'ensemble des documents :

- Une présentation de l'artiste ou du collectif d'artistes et sa démarche artistique;
- Une présentation de l'œuvre ou des œuvres pour lesquelles vous déposez votre candidature;
- Un texte présentant plusieurs éléments de réponses quant aux critères d'évaluation du prix RELÈVE;
- Un texte présentant votre motivation et l'importance que revêt l'obtention de ce prix;
- Un texte de 20 mots et un de 250 mots présentant l'œuvre ou les œuvres pour lesquelles vous déposez votre candidature;
- Et bien sûr : [Le formulaire de candidature dûment](#) rempli.

5. Documents d'appui à envoyer (par courriel uniquement)

Important : le matériel proposé doit être pertinent et en lien direct avec le projet présenté.

- Une photographie de format JPG, de l'artiste ou du répondant (pour un organisme), libre de droits, qui sera utilisée par le CCE, à des fins promotionnelles uniquement. Merci d'indiquer le crédit photo;
- CV artistique, maximum 3 pages;
- Autres documents d'appui (portfolio, photos, vidéo, lettres d'appui, extrait d'œuvre...),
* Formats :
Images : maximum 10 images JPG de 1Mo chacune;
Vidéos : maximum 10 minutes à soumettre avec liens URL Youtube, Vimeo ou autre;
Littérature : soumettre un exemplaire de livre ou texte, maximum 20 pages.
- Une description des documents d'appui (titre, médium, année, dimension, durée);
- (si disponible) Dossier de presse au format PDF, maximum 3 pages.

6. Consignes pour l'envoi des documents par courriel

- UN envoi courriel pour votre texte avec un objet d'envoi clairement identifié : "Candidature au prix Relève - texte";
- UN envoi courriel pour vos documents d'appui avec un objet d'envoi clairement identifié : "Candidature au prix Relève - Documents d'appui";
- Chaque envoi courriel est définitif et il ne sera pas possible d'apporter des corrections ou de changer des documents par la suite.

ENVOI DES DOCUMENTS : Vos textes et documents d'appui doivent être envoyés à prix@cultureestrie.org

À NOTER

- Vous pouvez soumettre votre propre candidature ou proposer celle d'une autre personne;
- Les demandes incomplètes ou celles reçues après la date limite de mise en candidature ne sont pas admissibles;
- Si aucune mise en candidature ne répond aux critères d'évaluation, le prix ne sera pas attribué;
- Les dossiers de candidature sont évalués par un jury de pairs.

7. Qu'est-ce que les finalistes gagnent ?

- Le fait d'être **sélectionné par un jury de professionnels et d'obtenir la reconnaissance de ses pairs**;
- **Une large couverture médiatique avant l'événement**;
- Une **mise en valeur dans le cadre de notre événement de reconnaissance, L'APÉRO CULTUREL** qui réunit non seulement le milieu culturel, mais aussi le milieu des affaires, de l'éducation et du monde municipal.

8. Qu'est-ce que le/la lauréat(e) gagne ?

- **Un montant de 500 \$**. Ce prix est remis dans le cadre de l'APÉRO CULTUREL par un représentant du **Cégep de Sherbrooke**, partenaire du prix.
- **Un soutien promotionnel dans le cadre d'une campagne des lauréats** de la part de partenaires (ICI Radio-Canada Estrie, La Fabrique culturelle | Télé-Québec).

Des questions sur cet APPEL DE CANDIDATURES ?

Communiquez par courriel avec [Guillaume Houle](mailto:Guillaume.Houle@cultureestrie.org) (téléphone 819 563-2744, poste 223)

[Accéder au formulaire de candidature](#)